

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi 15 avril, à 18h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le vendredi 9 avril 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le vendredi 9 avril 2021.

**Sont présents les conseillers municipaux suivants :** Godwill BABALAO, Benoît BALAIS, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Catherine CAILLY, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Flavien DELÉTRE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER.

### Ont donné pouvoir :

- |  |   |
|--|---|
| - Xavier ANCKAERT à Patrick BILLARD        | - Najat LEMERAY à Sylvain GASCOUIN      |
| - Pascal BILLARD à Patrick BILLARD         | - Patrice MÈCHE à Jean-Daniel GOUDIER   |
| - Nathalie BOUILLARD à Valérie DESQUESNE   | - Angélique MOUROCCQ à Sylvain GASCOUIN |
| - Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT     | - Hervé PONDEMER à Sylvain DELANGE      |
| - Patrick FENOUIL à Florence DUQUESNE      | - Anne ROELANDT à Florence DUQUESNE     |
| - Nadine LECHATTELLIER à Valérie DESQUESNE | - Sandrine SIMÉON à Laëtitia BOISSÉE    |

### Absents excusés :

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20210415-21\_03280-DE  
Date de télétransmission : 23/04/2021  
Date de réception préfecture : 23/04/2021

| Nombre de conseillers   | Vote à l'unanimité | Nature de l'acte : 3-5-4                      |
|---|--------------------|---|
| - en exercice : 29  | - pour : 24        | Télétransmission au contrôle de légalité le : |
| - présents : 17   | - contre : 0       | 22 avril 2021                                 |
| - votants : 29  | - abstention : 5   | Publication le 22 avril 2021                  |
| Secrétaire de séance : Benoît BALAIS  |                    |   |
| Le compte-rendu du conseil municipal du 15 mars 2021 a été adopté à l'unanimité |                    |   |

### **DÉL-2021/039 – Signature de la convention de partenariat avec ENEDIS dans le cadre du programme « Petites villes de demain »**

ENEDIS propose aux collectivités de les accompagner dans leurs projets et plus particulièrement dans les actions qu'elles portent dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain ».

Ce programme, mis en place par l'Etat, et expérimenté sur les régions Centre Val de Loire, PACA et la Réunion, répond à plusieurs objectifs: partir des territoires et de leur projet, apporter une réponse sur mesure et mobiliser davantage de moyens et rechercher des formes nouvelles d'intervention.

Dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », Enedis et la collectivité souhaitent collaborer d'une façon nouvelle, dynamique, souple et innovante comme résumé dans le projet de convention annexé.

Les thèmes de travail retenus sont les suivants :

- Mise en œuvre de la Transition Ecologique, opportunité pour le territoire, par la mise à disposition de données et un appui en terme d'analyse,
- Valorisation du patrimoine communal par une meilleure connaissance et par une gestion énergétique renforcée,
- Accompagnement des élus pour mener leur projet.

Durée de la convention : 3 ans à compter de la signature.

Dans le cadre de cette convention, ce serait l'occasion entre autre, de mettre en place le service gratuit DATACONSOELEC qui permet par l'analyse des retours d'agir en matière de maîtrise de l'énergie.

Ce service permet de bénéficier de :

- Les données techniques et contractuelles disponibles.
- L'historique disponible des consommations, répartis par postes horaires, sur une période de 24 mois.
- L'historique disponible des index quotidiens répartis par postes horaires et des puissances maximales quotidiennes sur la période souhaitée, de 36 mois maximum.
- L'historique disponible de courbe de charge du Point de Livraison sur la période souhaitée, de 24 mois maximum.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec ENEDIS et tous documents nécessaires.

Extrait certifié conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 15 avril 2021

Le Maire,  
Valérie DESQUESNE

